

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs

Rapport de la commission de gestion et finances concernant le préavis 02/2016 relatif aux comptes 2015.

Monsieur le Président

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le mercredi 22 mars 2016 en salle de Municipalité de Genolier pour étudier le préavis susmentionné, en présence d'Eric Hermann, José Martin et de Mme Jannick Burnier, que nous remercions pour la clarté de leurs compléments d'informations et précisions.

Les commentaires du CODIR relatifs aux comptes 2015, expliqués par Monsieur Hermann et analysés correspondent à la réalité et sont approuvés par la commission.

Quelques commentaires sur certains comptes qui ont attiré notre attention vous sont présentés ci-dessous.

Compte 3500.3156.00 – Entretien équipement et matériel spécialisé

Concerne interventions sur installations techniques pour lesquelles il a fallu procéder à d'importantes réparations et entretiens. De plus, non prévue au budget, une inspection obligatoire tous les 10 ans des installations électriques a nécessité des remises en conformité.

Compte 3500.3210.00 – Intérêts des dettes à court terme

Montant compris dans le global des intérêts. Une économie est à constaté grâce à des taux inférieurs à ceux budgétés. Voir le détail des emprunts au bilan comparés où plusieurs comptes sont destinés à être convertis en prêt à court terme.

Compte 3501. 3312 - Amortissement du mobilier

Moins dépensé que prévu.

Compte 3500.4363.00 – remboursement de dommages

Remboursement suite à déprédations sur les bâtiments.

Compte 3501.3312.02 - Amortissement des places de parking

Encaissés pour amortissement.

Remarque : rappelons qu'en ce qui concerne le bâtiment de l'enfance de Trélex, le budget 2015 avait été évalué sur la base d'estimation, aucun recul d'expérience n'étant possible. Ceci afin de fixer les loyers de manière relativement correcte sur la base d'une analyse approfondie des charges d'exploitation budgétées.

Les investissements présenté en 2015 concernent les préavis suivants :

- 01/2015 Relatif à une demande de crédit et emprunt d'une somme de CHF 5'300'000.- destinée à l'acquisition du bâtiment de l'enfance sis sur la commune de Trélex.
- 02/2014 Demande de crédit de CHF 256'000.- destinée à l'achat de mobilier et matériel pour l'aménagement du bâtiment de l'enfance de Trélex.
- 02/2015 Demande de crédit de CHF 105'000.- pour la mise en passe des collèges "Le Cordex" et "l'Oujon" de Genolier.
- 04/2015 Concernant une demande de Crédit de CHF 230'000.- destiné à réaliser l'équipement d'un réseau informatique sans fil dans les "L'Oujon" et "Le Cordex".

Un préavis 472014 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- destiné au fonds de roulement de l'accueil de jour a été accordé, pour lequel un montant de CHF 80'000.- a été utilisé en 2015. Ce montant a été activé au patrimoine financier.

La commission a pu apprécier la bonne tenue des comptes et la qualité du travail fourni. Les comptes de répartition des charges et loyers pour les 5 communes, mettent en évidence la bonne maîtrise des dépenses et une gestion des emprunts logique et prudente.

A remarquer également le coût global de l'élève est par ailleurs inférieur au budget démontrant une différence de CHF 452.00

La commission finances et gestion tient à remercier Madame Burnier pour l'excellente tenue des comptes, ainsi que Messieurs Hermann et Martin pour leur parfaite collaboration.

Au vu de ce qui précède, la commission Finances et Gestion recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 02/2016 relatif aux comptes 2015 tel que présenté.

Fait à Arzier-Le-Muids, le 28 mars 2016

La Commission de gestion

-Mme Myriam Bédât -----

-Mme Françoise Lang -----

-Mme Patricia Audétat -----

-Mr. Scott Adams -----

-Mr. Christian Dugon, rapporteur -----